



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 16/04/2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 juin 2021

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille vingt-et-un, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le trois juin, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, Mme PINARD GONY Axelle, M. Mme BRYON Jocelyne, M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Edith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie

**Procurations:**

- Mme CLOSSAIS Soazig a donné pouvoir à M. COQUIO Patrick
- M. DELAROCHEAULION a donné pouvoir à M. COQUIO Patrick

**Absents excusés** : M. AUBERT Philippe, M. HERVÉ Sandy

M. PINSEMBERT Jean a été élu **SECRETARE**

### Délibérations prises par le conseil

#### N°21/2021

#### **Vente de matériels (étang 2000)**

Objet	Prix de vente
1 mobil-home	2 500€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le prix de vente du matériel conformément au tableau ci-dessous
- **AUTORISE** Mme le Maire à émettre un avis des sommes à payer auprès des acheteurs afin de recouvrer les sommes dues

Adopté à l'unanimité.

#### N°22/2021

#### **Décision modificative n°1 - budget assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modification n°1 du budget assainissement conformément au tableau ci-dessous
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document utile à l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

### N°23/2021

#### **RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) ORANGE 2021 - patrimoine au 31/12/2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant de la RODP 2021 d'Orange à **984,81€**
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire au recouvrement de cette somme

Adopté à l'unanimité.

### N°24/2021

#### **Admissions en non valeur - budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur la somme totale de **15 €** au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur le budget principal de la commune.

Adopté à l'unanimité.

### N°25/2021

*Compte rendu affiché le 15/06/2021*

*Délibération transmise en Préfecture 15/06/2021*

#### **Clôture du budget du lotissement l'Orée d'Armor**

*Finances - divers (7.10)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la clôture du budget Lotissement l'Orée d'Armor

Adopté à l'unanimité.

### N°26/2021

#### **Groupement de commandes de la communauté de communes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'acquisition et à la maintenance des défibrillateurs
- **DESIGNE** Madame Nathalie BONENFANT, membre titulaire de la CAO du groupement et Monsieur Franck SIMÉON, membre suppléant de la CAO du groupement
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

### N°27/2021

#### **Avenant n°1 - convention de mutualisation pour l'association de foot « le cercle sportif Plesder/Trévérien/pleugueneuc »**

Mme le Maire rappelle la convention de mutualisation signée entre les communes de Plesder, Trévérien et Pleugueneuc pour les activités de l'association de foot « le cercle sportif Plesder/Trévérien/Pleugueneuc ».

En complément de cette convention, un avenant est proposé pour les travaux de réfection du terrain de foot d'un montant total de 3 651,22€ TTC.

Il a été convenu de diviser ces frais par 3, soit une participation de 1 217,07€ TTC pour chaque commune.

Les participations de chaque commune au titre de l'année 2021, sont ainsi fixées comme suit :

- Plesder :  $526,77 + 1\,217,07 = 1\,743,84$  €
- Trévérien :  $250 + 1\,217,07 = 1\,467,07$  €
- Pleugueneuc :  $1\,268,92 + 1\,217,07 = 2\,485,99$  €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention
- **AUTORISE** Mme le Maire à refacturer la part due par chaque commune

Adopté à l'unanimité.

**Attribution du marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la rue Félicité de Lamennais**

Le projet vise à aménager le centre bourg de la façon suivante :

- Création d'aménagements de sécurité sur la rue Félicité de Lamennais (tranche ferme)
- Création d'un giratoire pour la circulation des navettes scolaires (tranche optionnelle).

Il est rappelé que la maîtrise d'oeuvre (MO) a été confiée au groupement PLCE / GP ETUDES pour la réalisation de ce programme.

3 plis ont été reçus :

Entreprises	Montant HT Tranche Ferme	Montant HT Tranche Optionnelle	Montant HT Toutes Tranches	Montant HT Variante n°1	Écarts en % avec estimation base à 259 612.00 € HT
<b>COLAS Côte Émeraude</b> Impasse du Sarrazin 35 540 MINIAC MORVAN	133 622.50 €	64 832.00 €	<b>198 494.50 €</b>	4 350.00 €	- 23.6 %
<b>EVEN</b> 3 bis Rue de l'Industrie 35 730 PLEURTUIT	157 842.70 €	70 859.30 €	<b>228 702.00 €</b>	6 636.00 €	- 12 %
<b>POTIN TP</b> 11 rue Villouet 35 120 BAGUER PICAN	165 333.50 €	69 895.00 €	<b>235 228.50 €</b>	6 660.00 €	- 9.4 %

Vu le classement des offres, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, présenté ci-dessous ;

Classement	Entreprises	Note Critère prix	Note Critère technique	Total Points
1 <sup>er</sup>	<b>COLAS Côte d'Émeraude</b>	<b>50.00</b>	<b>44.00</b>	<b>94.00</b>
2 <sup>ème</sup>	EVEN	43.39	44.00	87.39
3 <sup>ème</sup>	POTIN TP	42.19	44.00	86.19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise COLAS France - Etablissement Côte d'Émeraude, ZA Actipole - impasse du Sarrazin, 35540 MINIAC MORVAN, arrivée 1ère au classement dans le rapport d'analyse des offres ;
- **PRECISE** que seule la tranche ferme sera notifiée cette année ;
- **PRECISE** que le marché sera notifié à l'entreprise retenue sous réserve de l'attribution des subventions escomptées et dont la notification est prévue fin juin.

Adopté à la majorité des voix avec 1 abstention (M. PINSEMBERT).

**N°29/2021**

**Pacte de gouvernance de la communauté de communes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le pacte de gouvernance

Adopté à l'unanimité.

**N°30/2021**

**Avis sur la modification du nom de la Communauté de communes Bretagne romantique**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la proposition de modification du nom de la Communauté de communes Bretagne romantique et de retient le nom « **Bretagne Romantique Communauté** » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.